

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize et le mercredi 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Christine ROBERT qui donne procuration à Madame Marie-Hélène BOURDON.
- Jean-Raoul ROSAY et Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Loïc MARTIN été nommé secrétaire de séance.

QUESTION A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande au Conseil que soit ajouté un point à l'Ordre du Jour :

- Adhésion au groupement de commandes de la CCYN pour les diagnostics accessibilité ;

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 7 décembre 2012.

Avant de débuter la séance est abordé un incident survenu à la sortie de l'école le 11 février 2013. Une voiture étant mal garée sur le trottoir et gênant la visibilité du passage pour piétons, la conductrice d'un véhicule venant du stop de la rue Fernand Maître a dû se déporter sur la gauche pour ne pas bousculer une adulte et 3 enfants qui traversaient sur ce passage pour piétons.

Afin de sécuriser le passage pour piétons, le conseil décide de mettre en place un surveillant à compter de la rentrée du 04 mars 2013. Cette mission pourra être assurée par du personnel de nos collectivités territoriales ou des bénévoles spécialement recrutés.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCYN POUR LES DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE

La commune ayant l'obligation d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité des Espaces Publics, de la voirie et de réaliser au préalable un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP), le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes Yonne Nord de manière à réduire les coûts de l'opération.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT SINISTRE BRIS DE GLACE

Le Conseil accepte un chèque de remboursement de la compagnie d'assurances d'un montant de 419.28€ pour bris de glace au groupe scolaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC AICPYS

Le conseil accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel par l'AICPYS (Association Intermédiaire des Cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines) pour l'année 2013.

CONVENTION SATESE

Le conseil accepte la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau et assainissement établie par le Conseil Général de l'Yonne. La durée de la convention est de 4 ans et le coût des prestations est établi à 0,26€ par habitant DGF pour l'année 2013.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU TERMINAL ET DU LOGICIEL DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil accepte le renouvellement des contrats de maintenance du terminal portable et du logiciel Dioptase pour la gestion de l'eau potable en régie pour un montant total de 731.95€ TTC.

FIXATION DU PRIX DU M3 D'EAU POUR LES PARTICULIERS ET AGRICULTEURS

Le nouveau prix du m³ d'eau et de son rejet à l'assainissement pour la facturation 2013 –2014 sera augmenté de 2% pour compenser l'inflation et financer les travaux de renouvellement des canalisations. Le prix actuel passe de 0.631 € HT à 0.644 € HT le m³ d'eau.

Le prix de l'eau consommé par les agriculteurs pour leurs traitements passe à 1.06 € l'hectare hors taxes. Il est rappelé que le budget eau et assainissement doit s'autofinancer.

CONTRAT DE VERIFICATION

Le Conseil Municipal accepte différents contrats de vérification des systèmes et équipements de bâtiments communaux.

- La vérification biennale du système de désenfumage du groupe scolaire par la société ARLI pour un montant de 193,75€ TTC ;
- La vérification quinquennale de l'équipement de climatisation de la mairie par la société APAVE d'un montant de 1167.89€ TTC ;
- La vérification annuelle des monte-charges du foyer rural et du restaurant scolaire par la société APAVE pour un montant de 166,48€ TTC ;

DIVERS DEVIS

Le Conseil accepte le devis de :

- la société RONDINO pour l'installation de barrières dans les fossés de manière à interdire l'accès aux véhicules, l'entourage de l'aire de jeux du square du 19 Mars 1962 et divers équipements pour compléter le parcours sportif. Le montant total est de 6 696.30€ HT ;
- l'entreprise FROGET pour la réalisation de travaux électriques au 18 rue de l'Hôtel de ville d'un montant de 3 335€ HT ;
- l'entreprise BRIOIS pour la plantation de 7 troènes au groupe scolaire pour un montant de 58,80€ HT.

AUTORISATION D'UNE NOUVELLE ETUDE PHONIQUE A LA SALLE DU FOYER RURAL

Monsieur MOTTE Daniel explique au conseil que les travaux d'isolation phonique réalisés et les nouvelles réglementations rendent aujourd'hui obsolète l'étude d'impact des nuisances sonores réalisée en 2005 par le Bureau d'Etudes d'Electronique de Champagne. Avant de prendre de nouvelles mesures de protection, le conseil accepte la proposition de faire réaliser une nouvelle étude par la société LIMITA SON pour un montant de 1 495€ TTC.

DEMANDE DE TRAVAUX ASSOCIATION BILLARD CARAMBOLE

Le conseil accepte la demande de l'association « billard carambole » de réaliser des travaux d'ouverture d'une cloison séparative, par leurs propres moyens, au sein des salles communales mises à leur disposition dans le bâtiment du 66 rue des Treilles et d'installer une enseigne pour signaler leur présence.

Afin d'éviter les vibrations, des étais de renforts ont été installés dans le sous sol des salles de billard. Vu le poids important des 3 billards existant, Monsieur André PITOU demande à ce que la solidité du plancher soit vérifiée. Le Conseil réuni en commission s'y rendra le samedi 16 février.

INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Devant le coût estimé des travaux de voirie et de réseaux susceptibles d'être réalisés, pour rendre certains terrains privés situés en zone constructible complètement constructibles, le Maire informe le conseil de la possibilité de mettre en place une Participation pour Voirie et Réseaux. Ceci permettrait d'instaurer une certaine équité en faisant participer les propriétaires de ces terrains au coût de l'aménagement lors du dépôt d'un permis de construire. La loi fixe l'assiette de cette participation, le Conseil en fixe le taux.

Cette mise en place se ferait en deux temps. La commune doit d'abord accepter la mise en place d'une PVR générale sur l'ensemble du territoire communal puis « spécifique », c'est-à-dire propre à

chaque voie, de manière à la rendre effective là où des travaux d'aménagement sont à réaliser pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Dans l'attente des résultats de la consultation des entreprises et de la détermination du coût réel des travaux à réaliser le conseil décide d'instituer une Participation générale pour Voirie et Réseaux sur la commune de SERGINES et remet à une prochaine réunion l'instauration de la PVR spécifique.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT CÔTE AUX OIES

Monsieur le Maire concerné ne prend pas part à la délibération.

Monsieur BOURDON Paul fait part au conseil des travaux proposés par la commission du 08 février 2013 relatifs à l'aménagement de la rue de la Côte aux oies, du haut de la gendarmerie à la route de Plessis Saint Jean.

Le conseil accepte la proposition de la commission et décide de lancer une consultation auprès des entreprises pour réaliser ces travaux au plus vite.

REFONTE DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil les principes du nouvel aménagement du temps scolaire souhaité par le Ministère de l'Education nationale dans le cadre de la Refondation de l'Ecole de la République (écoles maternelles et élémentaires) et inscrits au sein du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

Le Conseil Municipal, soucieux de favoriser la réussite scolaire des élèves du groupe scolaire, souligne l'intérêt de l'objectif de la réforme « dans l'intérêt de l'enfant » mais formule des réserves sur ses modalités d'application ainsi que sur ses conséquences financières pour les communes et leur groupement et cela d'autant plus que le coût des transports scolaires du mercredi, pour l'année 2013-2014, sera à la charge des communes qui pourront le répercuter sur les parents.

Ces réserves portent sur les activités pédagogiques complémentaires, pour lesquelles doit être précisé ce qui est pris en charge par l'Education Nationale dans le temps scolaire des enseignants comme des élèves et ce qui relève de l'initiative communale ou intercommunale dans un temps périscolaire, non obligatoire en droit. En outre, s'agissant du projet éducatif territorial (PEDT), à défaut de précisions sur son contenu, il semble illusoire de considérer qu'il pourra être élaboré rapidement dans la mesure où il nécessite une large concertation avec les acteurs locaux. Chargée de l'activité périscolaire complémentaire, la Communauté de Communes Yonne Nord devant engager des négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales et solliciter l'organisation de formations pour les nouvelles personnes chargées de l'encadrement, il est peu probable qu'elle puisse être prête à la rentrée 2013.

Par conséquent, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander à Madame la Directrice Académique le report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015 pour l'école primaire de Sergines de manière à étudier en partenariat avec la Communauté de Communes Yonne Nord l'élaboration d'un projet éducatif territorial et à apporter une formation pour la qualification du personnel à recruter. Le Président du Conseil Général sera saisi préalablement pour avis.

Le conseil souhaite, par ailleurs la pérennisation du fonds de financement car les dépenses induites par la réforme seront durables.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE CATEGORIE A ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI-CAE

Le Maire demande le huit clos pour la suite de la réunion.

Madame MARQUETOUX Stéphanie, concernée par la question à l'ordre du jour se retire de la salle du conseil.

Pour faire suite au décret du 22 décembre 2008, le conseil décide de modifier le régime indemnitaire du cadre d'emploi de catégorie A au grade d'attaché territorial et de mettre en place la prime de fonctions et de résultats. Il fixe le montant annuel de la prime de résultat.

Le conseil décide de renouveler le contrat CUI de Madame Saïchawee PASTUREL au poste d'agent d'entretien et de service pour une durée de 1 an à compter du 20 février 2013.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le conseil accepte la mise à disposition de la salle du club pour la mise en place d'un atelier mémoire à destination des seniors par la Mutualité Française de Bourgogne les mardis du mois de mars à juillet 2013.

➤ Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier d'un administré concernant la gêne occasionnée par certains véhicules mal stationnés ou restés en marche devant leur habitation dans le centre bourg. Le Maire informe le conseil qu'il a fait part de ces infractions à la gendarmerie de Pont-sur-Yonne.

➤ Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de l'association jeunesse de Sergines et présente leur projet de réalisation du brandon le soir de la cavalcade sur la place de la mairie et du tirage du feu d'artifice à la Croix Caillot. Le conseil municipal accepte leur demande sous réserve que toutes les mesures de sécurité soient prises pour garantir la sécurité des personnes et des lieux, que le sujet brûlé ne soit pas trop conséquent ; qu'une protection du public autour du feu et du sol en bitume soit assurée afin de ne pas détériorer le revêtement.

➤ Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier d'un administré sollicitant la mise en place d'une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite devant le cabinet médical. Le conseil accepte la demande, mais rappelle qu'il en existe une dans le parking proche.

➤ La date du prochain conseil est fixée au vendredi 08 mars 2013 à 20h30.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire



Jean-Claude LEROY.